

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE FERME ÉOLIENNE DU CHAMP PERSONNETTE (80)

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU VOLET PAYSAGER



Panorama sur le parc existant du Mont de Trême

AVRIL 2022



10 rue de Lille
59 270 BAILLEUL
Tel : 03.28.40.07.20

SOMMAIRE

I- ETAT INITIAL.....	4
A. LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE.....	4
1. Définition des aires d'études.....	4
B. ANALYSE PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE (0-40KM).....	4
2. Situation des zones du projet au regard des documents de cadrages.....	4
3. Les entités paysagères concernées par le périmètre du projet.....	6
4. Biens inscrits au patrimoine mondial (Unesco), paysages remarquables et autres éléments de patrimoine majeur.....	7
C. ANALYSE PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE DES AIRES IMMÉDIATES ET RAPPROCHÉE (0-20KM).....	8
5. Le contexte éolien autour des zones du projet.....	8
F. Etude d'encerclement avant-projet.....	8
6. Analyse géographique.....	9
7. Analyse des monuments historiques / tourisme.....	9
8. Analyse du patrimoine local non protégé.....	9
9. Infrastructures, urbanisme et habitat.....	10
D. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL.....	10
E. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN / PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PROJET.....	11

II -SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET RETENU DU CHAMP PERSONNETTE AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT INITIAL.....	12
10. Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO	12
11. Sites classés/ inscrits (hors sites de mémoire analysés précédemment)	12
12. Paysages remarquables / belvédères emblématiques	12
13. Monuments Historiques / patrimoine local non protégé / sites de mémoire proches	13
14. Habitat-Cadre de vie et phénomènes d'encerclement et de densification / Impacts cumulés avec le parc du Mont de Trême.....	15
IV - INTÉGRATIONS PAYSAGÈRES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS PAYSAGERS.....	16
15. Intégrations paysagères des éléments techniques	16
16. Mesures d'accompagnements paysagers.....	17

I - ETAT INITIAL

A. LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE

Ce volet paysager porte sur l'implantation d'un parc de 3 éoliennes (hauteur totale 165m en bout de pale) à proximité du parc autorisé du Mont de Trême.
Le projet s'inscrit dans le territoire de la Communauté de Communes du Grand Roye, sur les communes de Erches, Guerbigny et Warsy.

1. Définition des aires d'études

Le guide des études d'impacts (MEEM oct.2021) détermine trois niveaux de périmètre :

- **L'aire d'étude éloignée** : La formule suivante a été définie par la DREAL,
Rayon d'étude = $(60 + N) \times H$
N = le Nombre d'éoliennes
H = la Hauteur en mètre des machines.

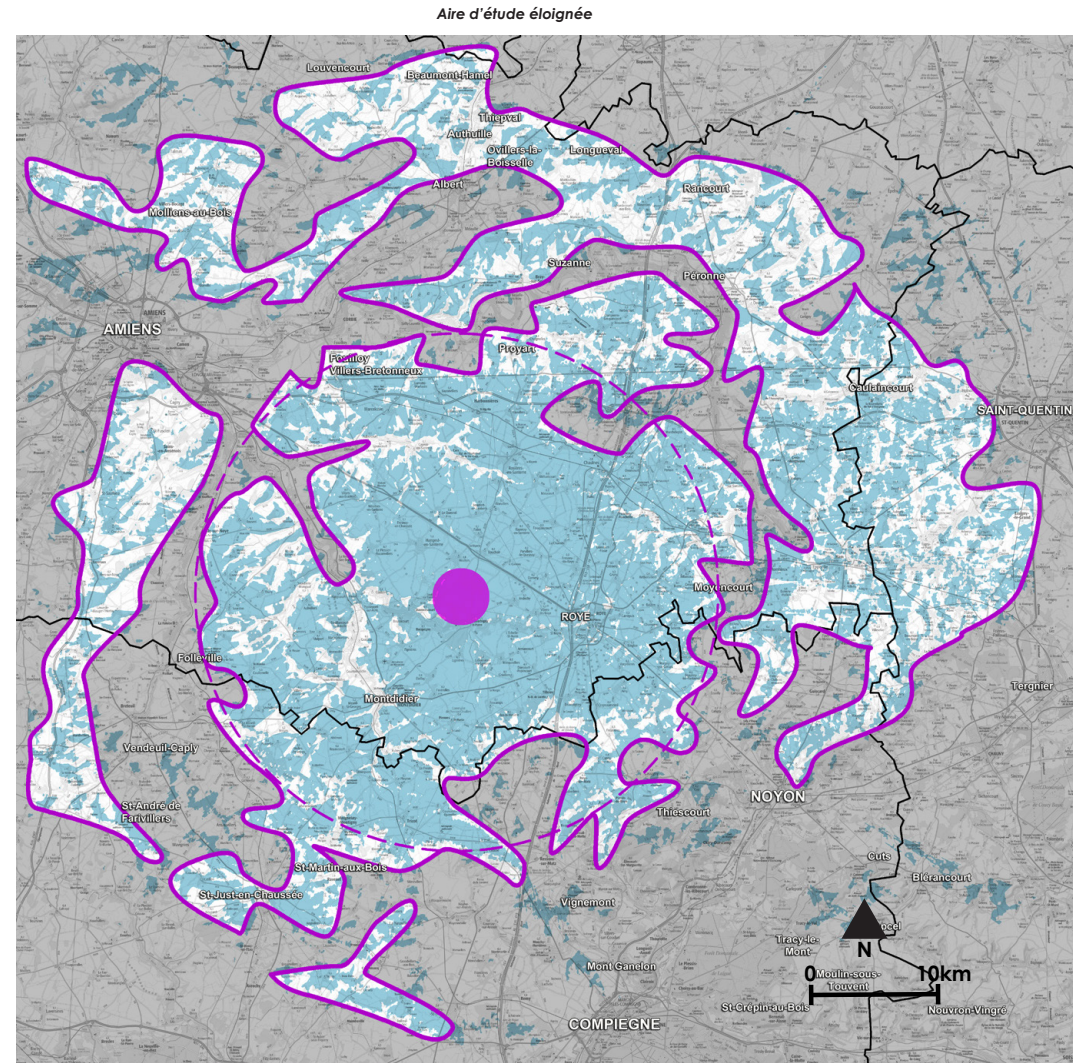
Toutefois, cette formule n'est pertinente que pour des projets de grande envergure. En effet, dans le cas de projet de petite envergure, comme c'est le cas ici, le résultat est proche voire inférieur à l'aire rapprochée qui est de 10 km maximum. Afin d'obtenir une aire éloignée plus objective, permettant de prendre en compte des éléments de patrimoine et de paysage majeur dont les périmètres de vigilance ou la valeur universelle porterait jusqu'au projet, il est proposée de travailler cette aire à deux niveaux :

1- **une aire éloignée définie sur base d'une ZIV** (zone d'influence visuelle) associée à la zone de projet. Elle est calculée sur base du MNT avec un niveau de visibilité moyen + 1/2 pale.

2 - **une aire dite intermédiaire** s'appuyant sur une l'ancienne formule de l'ADEME NPDC (Rayon d'étude = $(100 + N) \times H$ permettant de réduire l'aire d'analyse à une échelle plus locale jusqu'à 15/20 km, et qui donne 18 km ici.

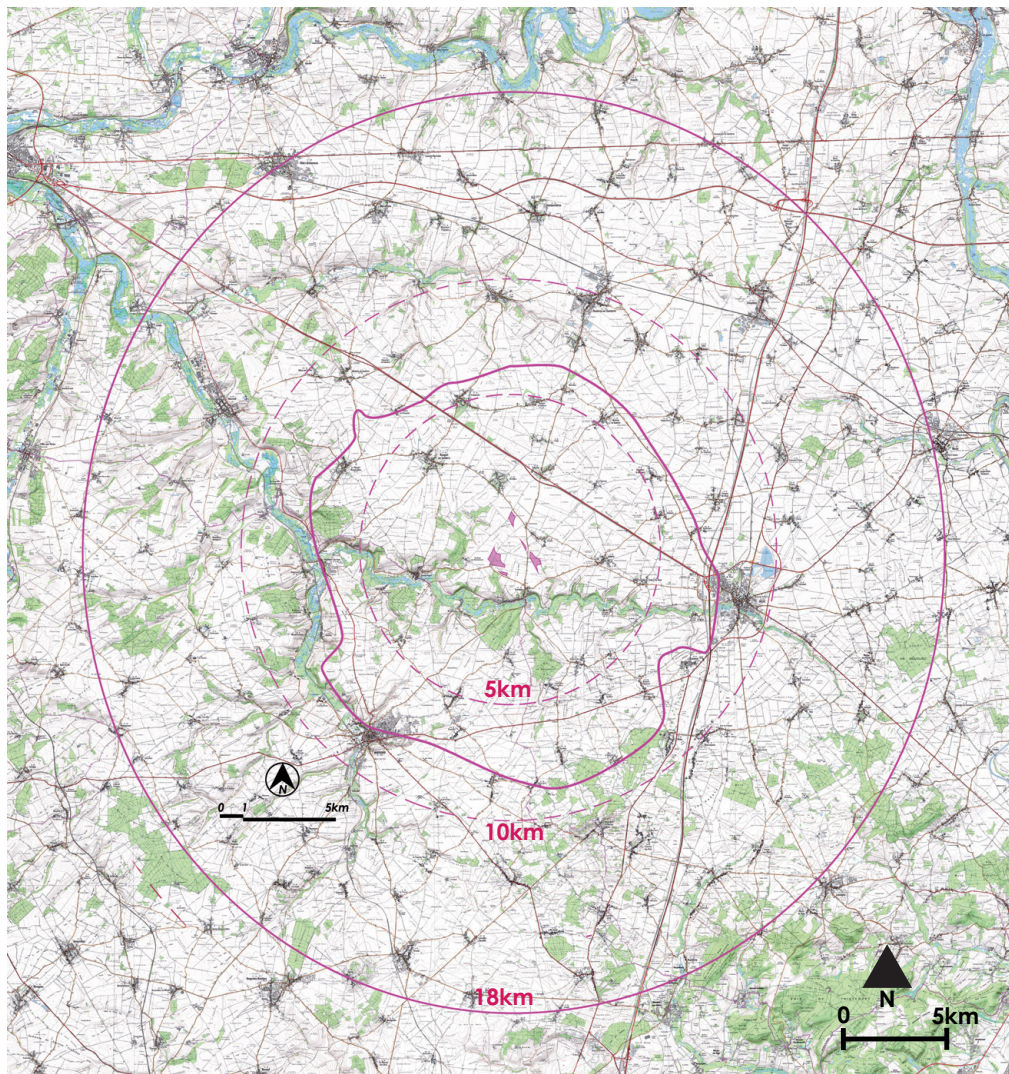
- **L'aire d'étude rapprochée** (jusqu'à 6/10km autour de la ZIP ou du projet) : Elle est calculée sur base sur une ZIV à angle vertical de visibilité.

- **L'aire d'étude immédiate** (environ 1 km autour de la ZIP ou du projet) : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (chemin d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet (boisements, haies, chemin de randonnée...).

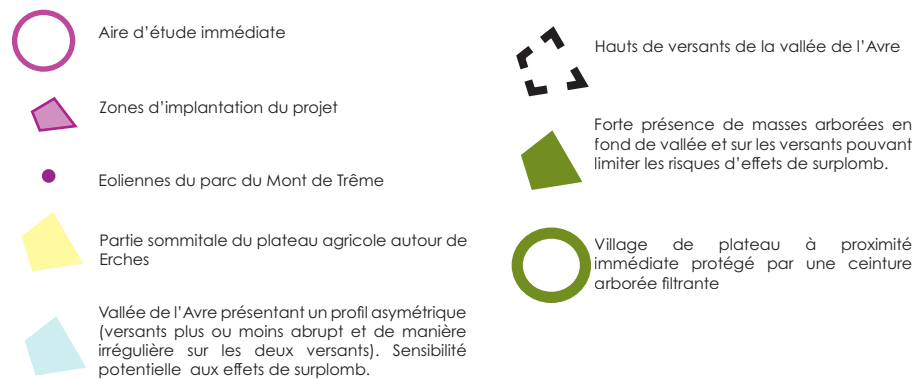
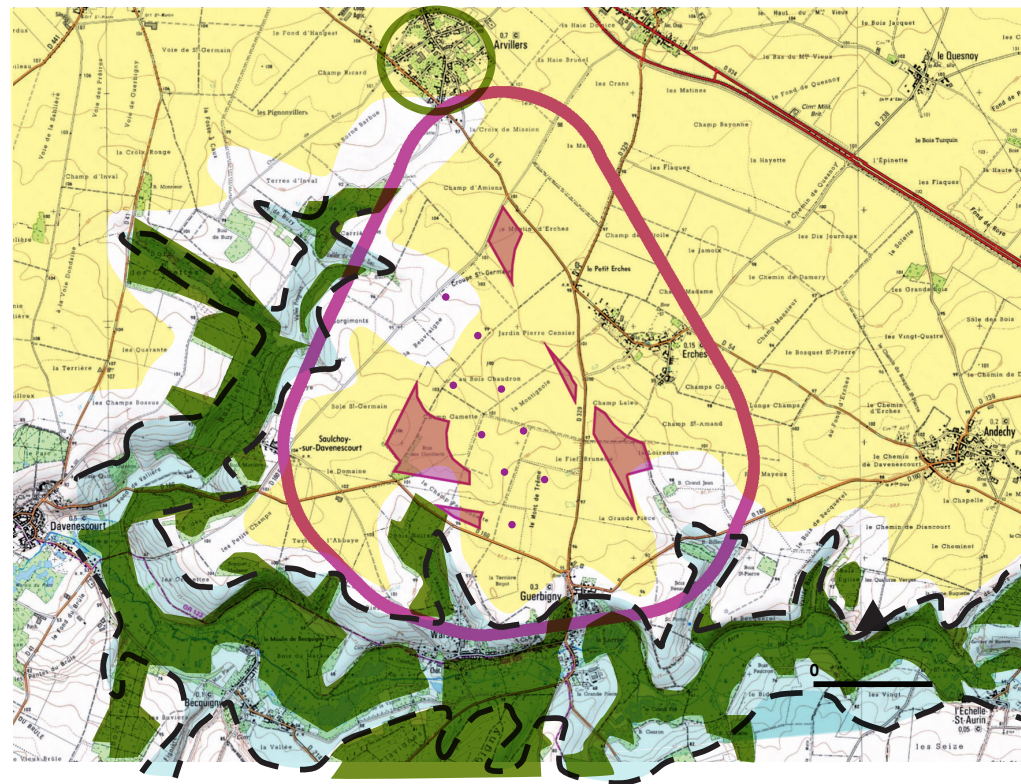


- Localisation de la zone d'implantation projet (ZIP)
- Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyen d'au moins une éolienne
- Zone de visibilité potentielle du projet (au moins un moyen d'une éolienne visible)
- Zone de non visibilité ou visibilité restreinte (bouts de pale)

Aire d'étude rapprochée



Aire d'étude immédiate



B. ANALYSE PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE (0-40KM)

2. Situation des zones du projet au regard des documents de cadrages

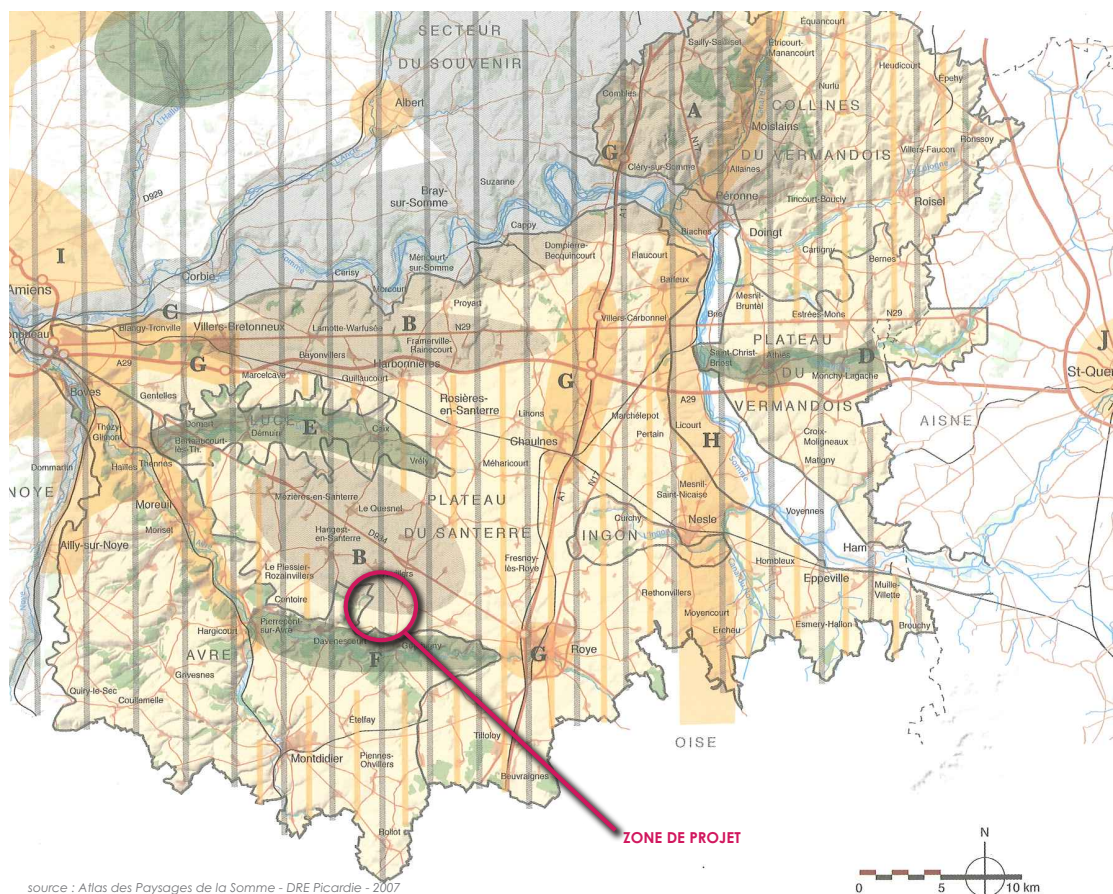
AU regard du Schéma Régional Eolien Picardie élaboré en 2012, la zone d'implantation du projet se trouve dans une zone présentant des enjeux très forts à moindres. Ces enjeux correspondent principalement à des paysages d'intérêt associés à la voie historique de la D934 reliant Amiens à Roye et à la vallée de l'Avre.

3. Les entités paysagères concernées par le périmètre du projet

Les deux entités paysagères les plus concernées par le projet sont les plateaux du Santerre et la vallée de la Somme. Cette dernière montre une couverture boisée qui devrait la protéger. Au sein de ces entités on peut noter deux paysages d'intérêt proche du projet. Il s'agit de la vallée de l'Avre au sud qui compte par ailleurs des monuments historiques, et un ensemble de villages de part et d'autre de la D934 (voie historique).

La proximité de la zone de projet avec la vallée de l'Avre peut induire des sensibilités potentielles en matière de rapports d'échelle (effet de surplomb). Toutefois, cette vallée montre une présence végétale pouvant atténuer les vues sur le projet.

Ces paysages sont déjà marqués par une présence éolienne montrant une certaine densité notamment au nord de la zone de projet qui pourrait induire des phénomènes potentiels de saturation.



Secteurs majeurs d'enjeux paysagers

Enjeux de protection

- A- Protection et reconnaissance du patrimoine bâti de la Reconstruction dans les villages
- B- Préservation des silhouettes emblématiques et préservées des villages mis en scène par les voies romaines
- C- Protection de la perspective du mémorial australien de Villers-Bretonneux

Enjeux de gestion

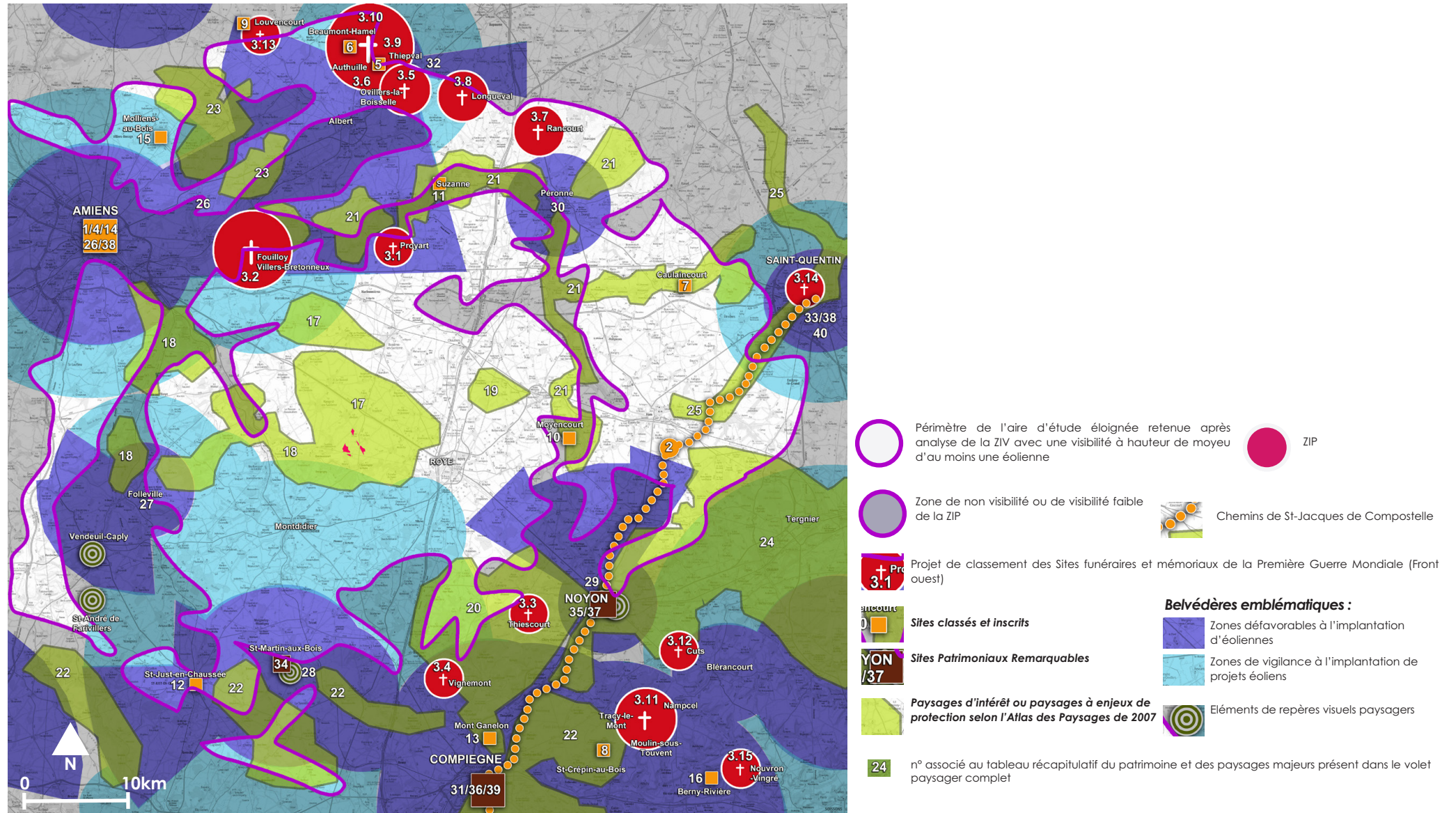
- D- Patrimoine paysager, bâti et historique de la vallée de l'Omignon
- E- Patrimoine paysager de la vallée de la Luce
- F- Patrimoine paysager de la vallée de l'Avre

Enjeux d'aménagement

- G- Développement lié aux échangeurs sur les plateaux traversés de grandes infrastructures (extensions urbaines, multiplication des zones d'activités...)
- H- Canal à grand gabarit Seine-Nord Europe
- I- Périurbanisation d'Amiens
- J- Influence de Saint-Quentin

4. Biens inscrits au patrimoine mondial (Unesco), paysages remarquables et autres éléments de patrimoine majeur

L'analyse montre que la plupart des éléments de patrimoine et de paysage majeurs présents dans le périmètre analysé portent peu d'enjeux au regard de la zone de projet. Un seul secteur porte des enjeux moyens à forts. Il s'agit de celui autour de la voie romaine (D934) et de la vallée de l'Avre. La zone de projet se trouve en prise directe avec ces deux paysages d'intérêt. D'autres paysages d'intérêt proches portent des enjeux moyens à faibles. Il s'agit des vallées de la Luce et de l'Ingon ainsi que le canal du Nord. Quelques belvédères emblématiques sont aussi à prendre en compte comme celui du mémorial de Villers-Bretonneux. Même s'il se trouve à plus de 15 kilomètres, des faibles visibilités sont possibles.



C. ANALYSE PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE DES AIRES IMMÉDIATES ET RAPPROCHÉE (0-20KM)

5. Le contexte éolien autour des zones du projet (données Géo-IDE avril 2022)

La zone de projet se trouve à proximité d'un des secteurs denses de la région (pôle de Roye, Harbonnières, Nesle) qui fait l'objet de nombreux projets accordés et en cours d'instruction, notamment dans le périmètre des 5/10 km autour du projet. La zone du projet s'inscrit de part et d'autre du parc existant du Mont de Trême. Par conséquent, il apparaît évident que le projet du Champ Personnette devra se mettre en cohérence avec celui-ci.

Au regard du contexte éolien existant, une attention particulière doit être portée sur les risques d'encercllement potentiels voire de saturation par l'éolien notamment pour les communes situées au cœur du pôle éolien central.

En matière d'implantation, les parcs existants et accordés n'imposent pas d'organisations particulières. Toutefois, les logiques du parc du Mont de Trême autour duquel le projet s'implanterait propose une grappe allongée orientée nord-ouest/sud-est.

En prenant en compte les parcs accordés (parc des Tulipes) et en cours d'instruction, on dénombre au moins 71 éoliennes potentielles en plus, ce qui pourrait amener à un total d'au moins 444 machines dans l'aire d'étude du projet.

Les parcs en cours d'instruction s'orientent majoritairement vers une densification des pôles existants sur la moitié nord du territoire comme le préconise la DREAL.

Par conséquent, les phénomènes d'encercllement et de saturation potentiels de l'éolien s'en trouveront renforcés en particulier pour les communes situées au cœur du périmètre rapproché (10 km).

F. Etude d'encercllement avant-projet

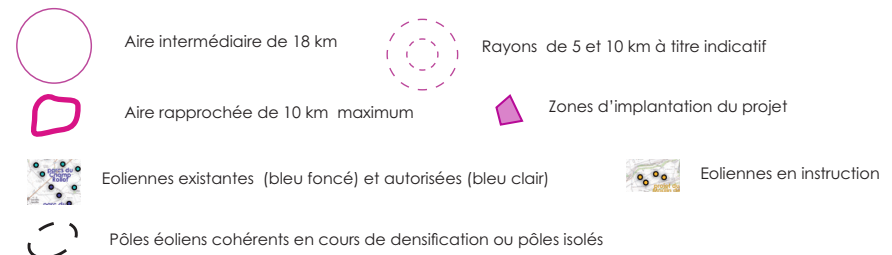
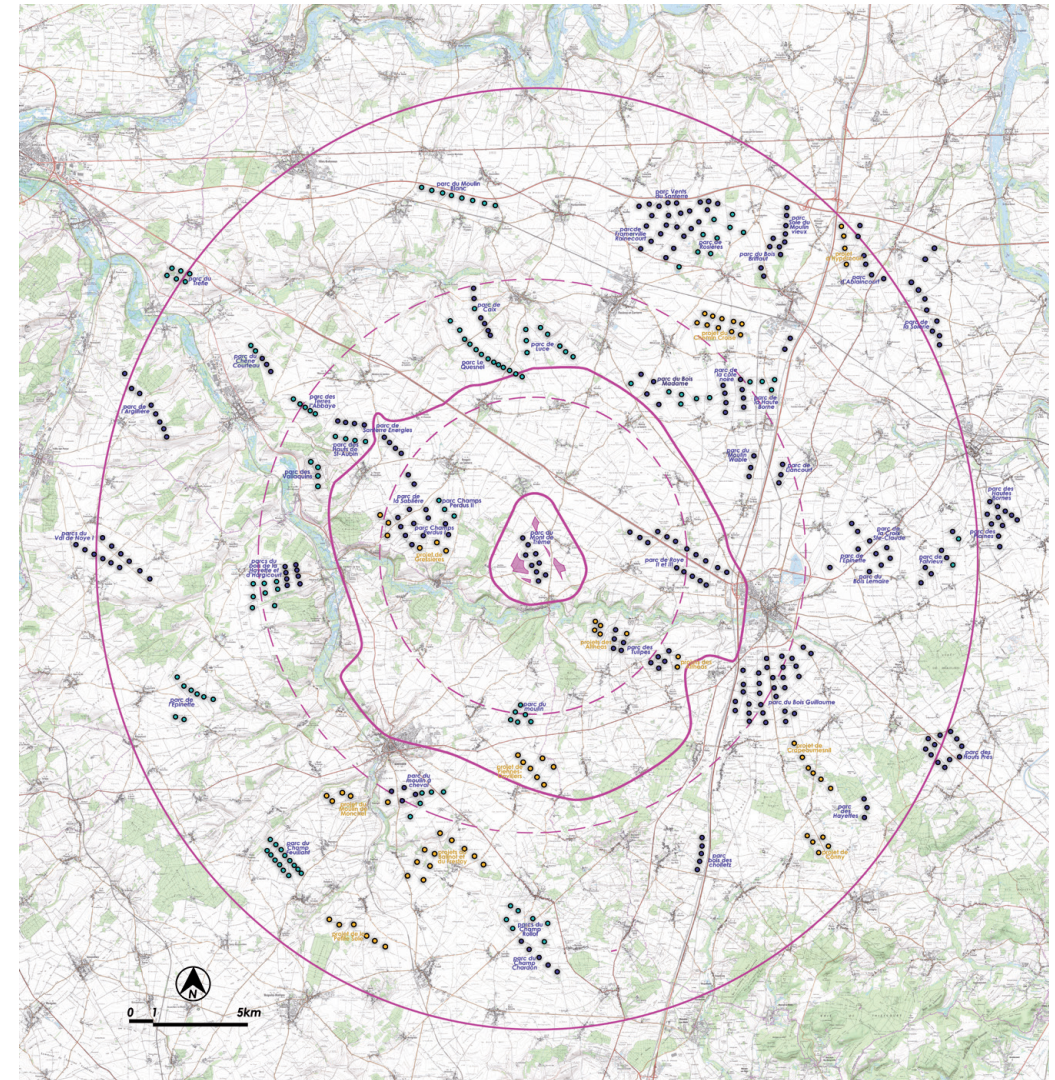
21 lieux de vie ont fait l'objet d'une analyse au regard des phénomènes d'encercllement potentiel.

Il en ressort que le projet ne devrait avoir qu'un impact supplémentaire réduit sur ces risques d'encercllement.

Toutefois, quelques lieux de vie montrent une sensibilité plus notable car la zone de projet s'inscrit dans leur angle maximal de respiration : il s'agit de Erches/Petit Erches, Villers-les-Roye, Arvillers, Andechy, Echelle-St-Aurin et St-Aurin. De plus, ces lieux de vie montrent déjà 2 à 3 seuils d'alerte atteints avant la prise en compte du projet.

Par conséquent, ces lieux de vie sont à prendre dans les scénarios d'implantation.

Contexte éolien autour du projet



6. Analyse géographique

L'échelle du plateau où se trouve la zone de projet est adaptée à l'implantation d'éoliennes, mais les larges dégagements visuels de ces plateaux présagent des perceptions ouvertes sur la zone d'implantation du projet et donc des inter-visibilités voire des effets de saturation ou densification avec les parcs déjà existants sur le territoire (qu'il conviendra de vérifier dans la partie «impacts»).

L'amplitude altimétrique de 50 m entre le plateau de la zone de projet et le fond de la vallée de l'Avre laisse présager des risques potentiels de surplomb. Toutefois, la vallée et ses versants montrent une couverture arborée pouvant atténuer ce risque.

Le projet s'inscrivant comme une extension du parc construit du Mont de Trême, les logiques d'implantation s'attacheront principalement à l'organisation de ce dernier. Un recul avec la vallée pourra être préconisé dans la partie scénario pour limiter davantage les risques de surplomb.

7. Analyse des monuments historiques / tourisme

Les églises de Guerbigny et Becquigny sont les édifices qui seront potentiellement les plus en prise avec le projet. Toutefois, ces deux édifices sont déjà impactés par le parc du Mont de Trême.

Depuis la D934, axe routier majeur convergeant vers Roye, de larges perceptions s'ouvrent vers la zone de projet ce qui laisse présager des covisibilités potentielles avec les édifices d'Hangest-en-Santerre et de Beaufort-en-Santerre qui se trouvent sur le même plateau.

La vallée de l'Avre ainsi que les plateaux au sud de la vallée sont parcourus par le GR123 dont les séquences en plateau se trouvent dans l'axe de la zone de projet.

L'analyse des documents d'urbanisme n'as pas fait ressortir d'autres éléments de patrimoine à prendre en compte sur les communes en prise directe avec le projet.

8. Analyse du patrimoine local non protégé

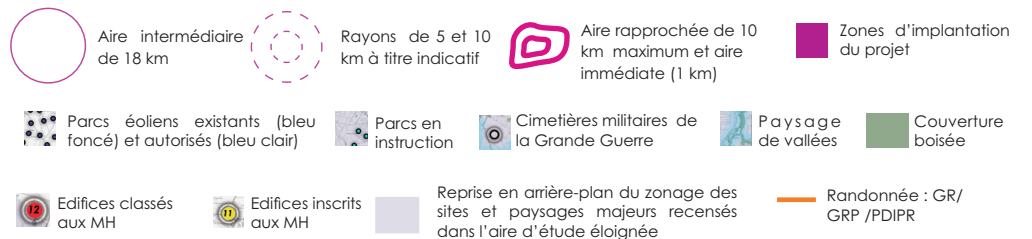
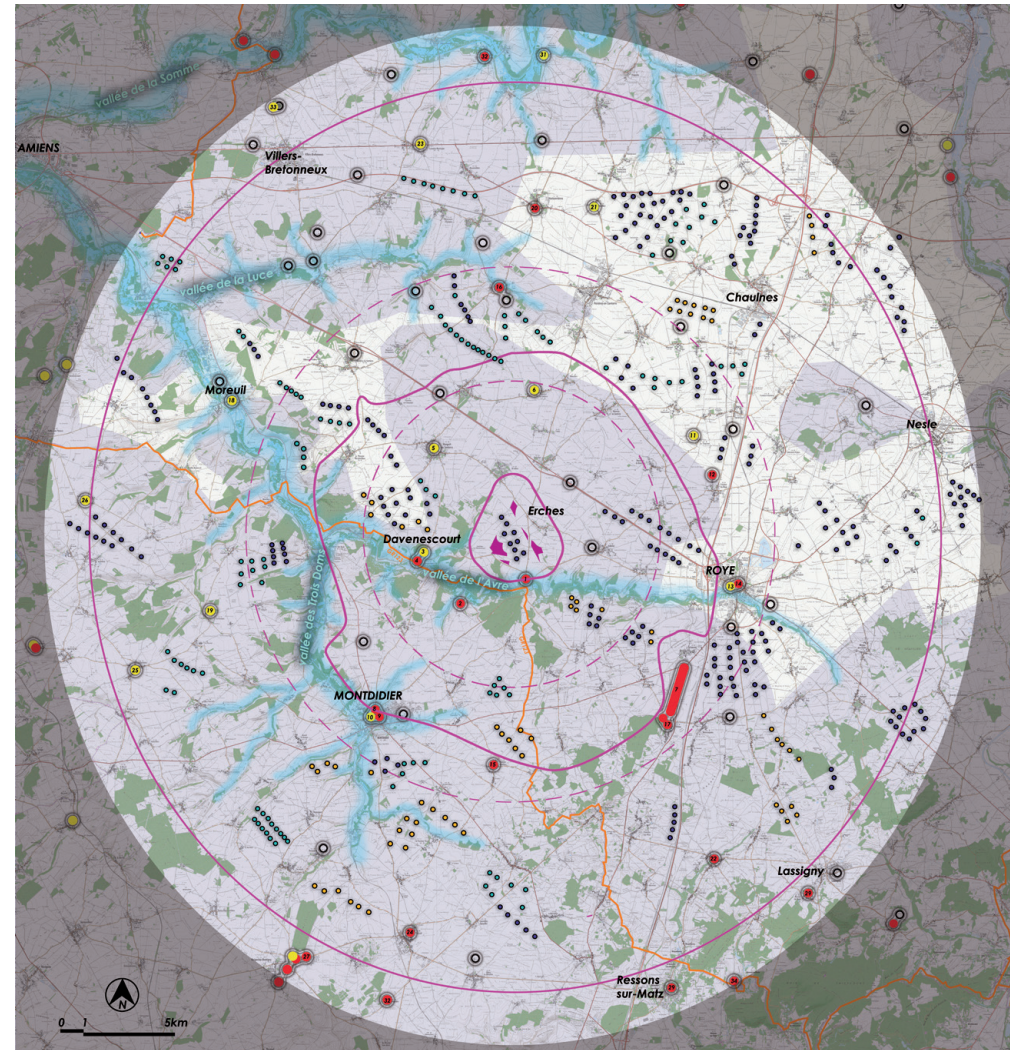
Les éléments relevés et pouvant porter des sensibilités vis-à-vis du projet sont :

- La chapelle de Saulchoy-sur-Davenescourt qui se trouve en frange ouest de la zone d'implantation. Elle marque la croisée des routes et la ZIP est en arrière-plan du petit édifice.

- Une croix au nord de Guerbigny qui se trouve à la croisée de chemins agricoles potentiellement empruntés par des promeneurs locaux. L'édifice est aujourd'hui déjà en prise avec le parc du Mont de Trême et elle est cernée par deux alignements d'arbres. On peut aussi noter le château de Warsy. Toutefois, il se trouve au pied du versant de la vallée de l'Avre et il est protégé par les boisements et le bâti qui l'occupent.

En ce qui concerne les autres éléments cartographiés, ils devraient être protégés de vues prégnantes de par leur distance au projet, le contexte éolien existant et la présence de filtres (boisés, bâtis et relief).

Monuments historiques et tourisme



① n° associé au tableau récapitulatif des monuments historiques protégés présent dans le volet paysager complet

9. Infrastructures, urbanisme et habitat

Pour les bourgs situés en vallée, les perceptions sont limitées grâce à la distance au projet et par les versants boisés qui les accompagnent. Toutefois, certains panoramas depuis les hauts de versants offrent des perceptions sur les bourgs et les plateaux de la zone de projet en arrière-plan.

Pour les bourgs situés en plateaux, les vues seront plus nombreuses, malgré la présence de ceintures arborées. De plus, les routes locales présentent très peu de structures arborées permettant de limiter les vues potentielles.

De nombreux dégagements visuels sont à prévoir depuis les axes routiers situés en plateaux comme la D934. Au regard des projets existants et accordés, l'étude des impacts devra particulièrement considérer les risques de saturation ou d'enfermement des bourgs, notamment dans un rayon de 5 km autour du projet.

D. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

Les sensibilités majeures à retenir sont :

- l'inscription du projet au sein des paysages remarquables des bourgs autour de la voie historique (D934) et de la vallée de l'Avre,
- la proximité d'édifices protégés au titre des Monuments Historiques comme les églises classées de Guerbigny, Becquigny et Davenescourt ainsi que l'église inscrite d'Hangest-en-Santerre, qui peuvent présenter des co-visibilités avec le projet notamment depuis les voies environnantes et les chemins de randonnée,
- les risques d'encercllement par l'éolien notamment pour les communes de Erches/Petit-Erches, Andechy, Arvillers, Echelle-St-Aurin et dans une moindre mesure St-Aurin et Villers-lès-Roye, ainsi que des effets de densification potentiels visibles depuis les axes principaux,
- des impacts du projet sur le patrimoine militaire proche comme les cimetières de Bouchoir et d'Andechy ainsi que potentiellement sur le mémorial canadien de Le Quesnel.



Contexte éolien

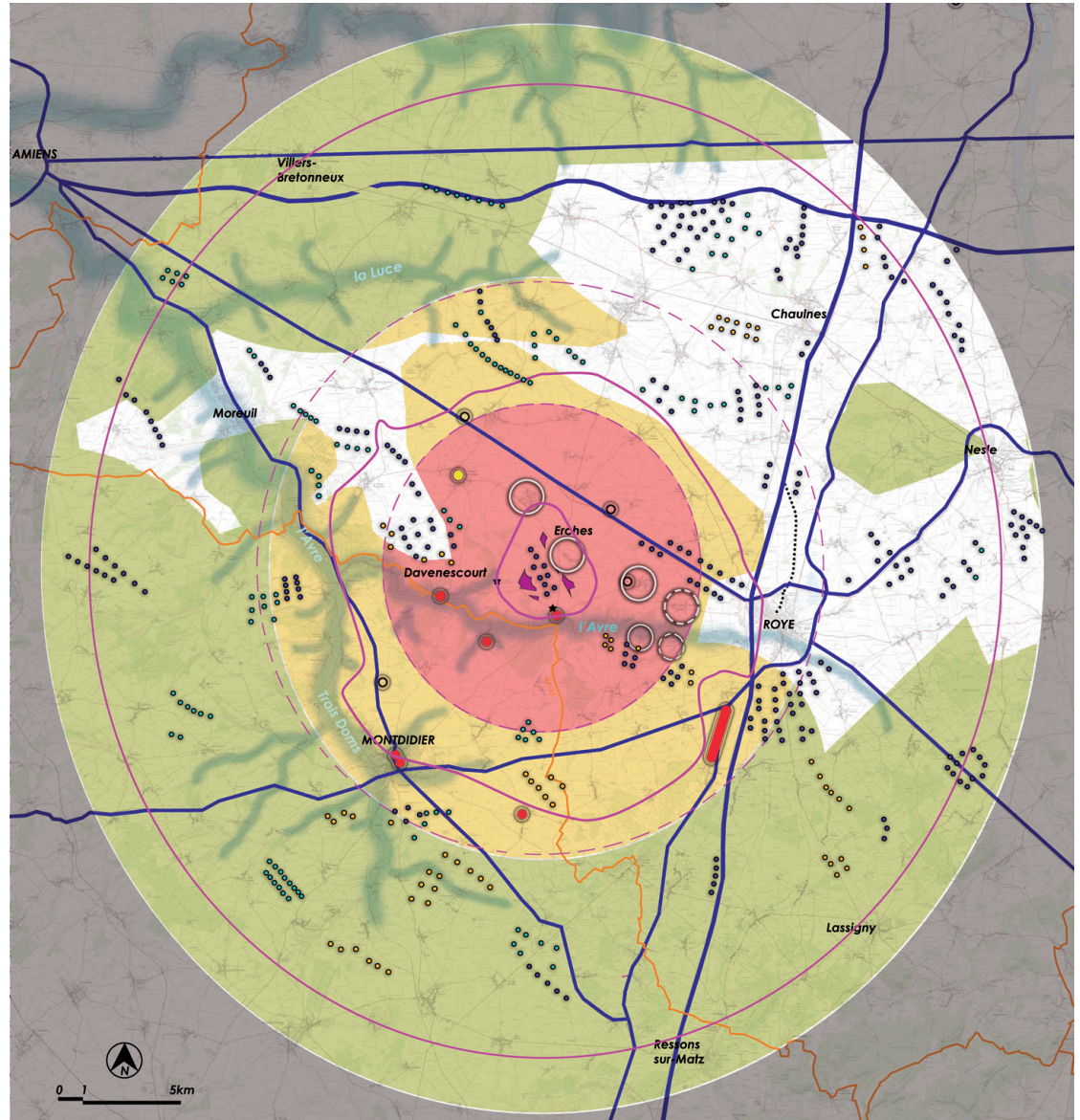


Biens inscrits au patrimoine mondial (Unesco), sites classés et inscrits, paysages d'intérêt et belvédères emblématiques :



Monuments historiques (classés en rouge et inscrits en jaune) présentant des sensibilités au projet

Patrimoine militaire présentant des sensibilités potentielles au projet



Patrimoine local non protégé présentant des sensibilités potentielles au projet

Tourisme / Déplacements

Chemins de randonnée principaux pouvant être impactés par le projet

Habitat

Bourgs où la ZIP s'inscrit dans l'angle maximal de respiration et présentant donc des risques potentiels d'encercllement

Séquences des infrastructures majeures et historiques pouvant être impactés par le projet

Vallées principales

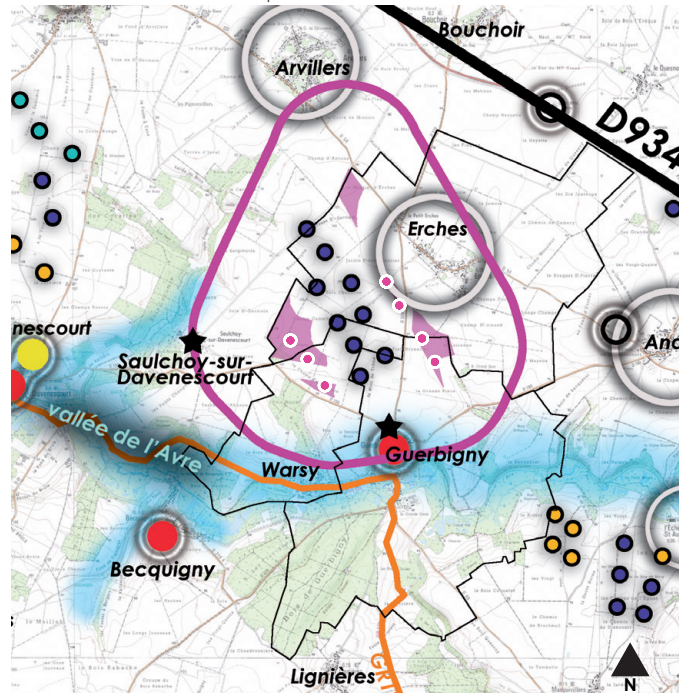
E. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN / PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PROJET

La zone de projet tourne autour du parc récemment construit du Mont de Trême, une seule stratégie paysagère s'impose. Il s'agit d'inscrire le projet en cohérence avec le parc existant en prêtant attention aux sensibilités locales en matière d'encercllement des communes proches situées en plateau, de rapports d'échelle avec la vallée de l'Avre et d'interactions avec les édifices protégés.

Deux variantes d'implantation ont été définies par Volkswind en amont des conclusions de l'état initial et de la définition des sensibilités paysagères et patrimoniales. Au regard des préconisations paysagères et de plusieurs concertations avec la commune de Erches, le porteur de projet a renoncé à la partie nord-est de la zone de projet et a retenu une implantation de 3 éoliennes sur la partie sud-ouest en confortement du parc existant du Mont de Trême. Les modèles de machines envisagés sont des Vestas V117 ou des Nordex N117 avec un mât de 106m pour une hauteur totale en bout de pale de 165m. Malgré la différence de 15m en bout de pale avec le parc du Mont de Trême, l'analyse comparative effectuée à l'appui de photomontages a permis de montrer que celle-ci est peu perceptible à l'œil nu.

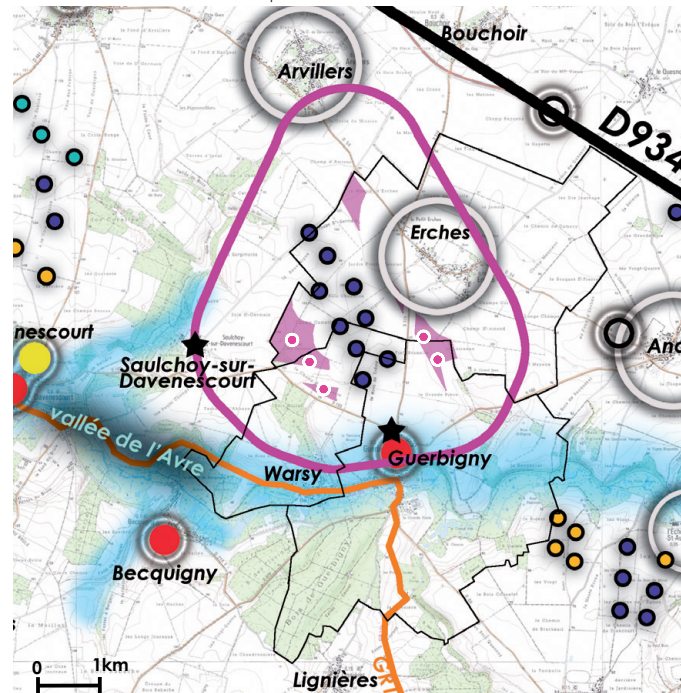
VARIANTE 1 À 7 ÉOLIENNES :

Proposition de deux lignes de part et d'autre du parc du Mont de Trême avec 3 éoliennes au sud-ouest et 4 éoliennes au nord-est. Le gabarit proposé des éoliennes est de 165m de haut en bout de pale.



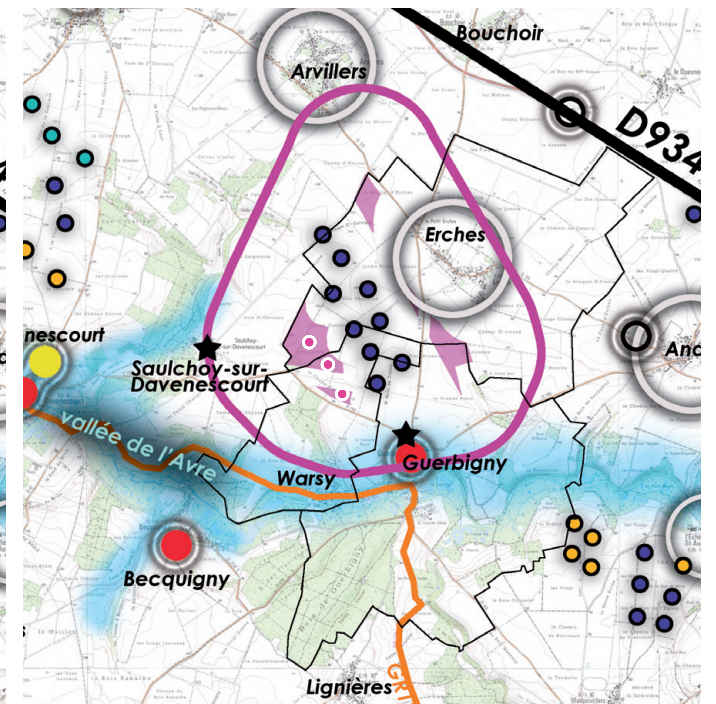
VARIANTE 2 À 5 ÉOLIENNES :

Proposition de deux lignes de part et d'autre du parc du Mont de Trême avec 3 éoliennes au sud-ouest et 2 éoliennes au nord-est. Le gabarit proposé des éoliennes est de 165m de haut en bout de pale.



IMPLANTATION RETENUE AVEC 3 ÉOLIENNES :

Une ligne de 3 éoliennes au sud-ouest du parc du Mont de Trême avec des éoliennes de 165m de hauteur en bout de pale.



Ces deux variantes exploitent la partie nord-est de la ZIP (secteur à préserver d'éoliennes au regard des risques d'encercllement). Toutefois, à titre illustratif ils ont fait l'objet d'une analyse par photomontage.

Aire d'étude immédiate Eoliennes du projet

Périmètre de la ZIP au regard des contraintes techniques absolues (reculs par rapport aux faisceaux hertziens, aux zones habitations, aux infrastructures et aux éoliennes du Mont de Trême). La ZIP se retrouve divisée en deux ensembles répartis au sud-ouest et nord-est du parc du Mont de Trême.

Paysage proche de la vallée de l'Avre sensible aux rapports d'échelle avec l'éolien

MH classés MH inscrits

Patrimoine local portant des sensibilités par rapport au projet

- Éoliennes existantes dont le parc éolien du Mont de Trême proposant une implantation en grappe allongée ou double ligne au cœur de la ZIP. Le gabarit des machines est de 150m en bout de pale avec un
- Parcs éoliens autorisés non construits montrant principalement des configurations en grappes.
- Parcs éoliens en cours d'instruction dans le périmètre rapproché avec des compositions en ligne comme en grappe.
- Communes de plateau en prise directe avec la zone de projet et avec le parc du Mont de Trême montrant peu de filtres arborés dans leur environnement immédiat sauf pour Saulchoir-lès-Davenescourt.

II -SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET RETENU DU CHAMP PERSONNETTE AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT INITIAL

A l'appui de plusieurs supports d'analyse (carte de visibilité, coupes, étude d'encerclement et de saturation localisé ainsi que la réalisation de 47 photomontages + 14 photomontages supplémentaires), une conclusion paysagère a pu être élaborée :

D'une manière générale le projet du Champ Personnette est visible de loin comme le montre la ZIV et les photomontages réalisés au-delà de 15 km. Cette visibilité est systématiquement en simultané avec le parc du Mont de Trême puisque le projet s'inscrit comme une extension de ce dernier. Au regard du positionnement des éoliennes, elles apparaissent majoritairement dans la continuité directe du parc existant. Par ailleurs, la différence de gabarit entre les éoliennes du projet (165m) et celles du parc du Mont de Trême n'est que très peu perceptible à la lecture de l'analyse comparative effectuée dans le chapitre des scénarios d'implantation. Le projet s'inscrivant dans un contexte éolien existant, les impacts supplémentaires qu'il génère sont majoritairement faibles. Toutefois, il renforce la présence des éoliennes pour les secteurs bâtis proches et les éléments de patrimoine en prise directe avec le pôle éolien.

10. Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :

- Les sites existants les plus proches se trouvent à plus de 25 km et sont déjà en prise avec un contexte éolien plus proche que le projet.
- En ce qui concerne le projet de classement à l'Unesco des sites funéraires de la première guerre, les sites les plus proches se trouvent à 17.5 km (Proyart) et 20 km (mémorial de Villers-Bretonneux). Le premier est cerné par une structure arborée. Par conséquent il n'y a pas d'impact à attendre vis-à-vis du projet. En revanche, depuis le mémorial australien qui compte une tour belvédère, le projet est perceptible depuis le haut de celle-ci mais pas depuis les espaces en contre-bas. Toutefois celui-ci s'inscrit en arrière-plan d'un contexte éolien préexistant.



11. Sites classés/ inscrits (hors sites de mémoire analysés précédemment) :

- Du fait de leur distance au projet (entre 20 et 46 km) et du contexte éolien présent en interface, aucun des sites classés ou inscrits ne montre un impact identifiable généré par le projet seul.

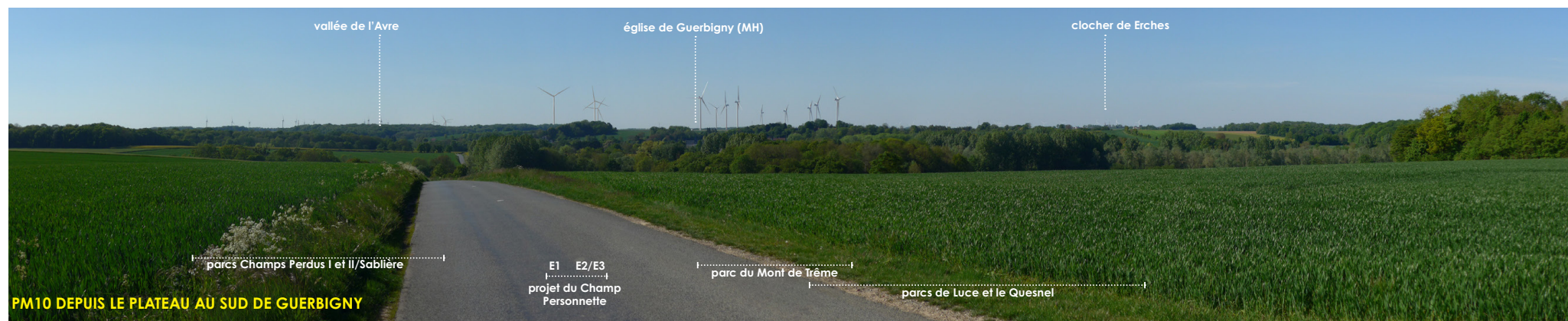
12. Paysages remarquables / belvédères emblématiques :

- Les secteurs les plus proches sont la vallée de l'Avre ainsi que les paysages et bourgs autour de la voie romaine (D934). Le projet s'inscrit à l'interface de ces deux paysages d'intérêt. Compte tenu du contexte éolien existant et du pôle que le projet constitue avec le parc du Mont de Trême, les impacts supplémentaires sont considérés comme modérés à la lecture des photomontages.
- En ce qui concerne les périmètres de vigilance des belvédères emblématiques, seul le cône de vue du secteur du Souvenir de l'est amiénois (à 15.5 km au plus proche) montre de légères perceptions du projet, qui s'inscrit en arrière-plan du contexte éolien existant à proximité du site.
- Pas d'impact sur les Sites Patrimoniaux Remarquables et sur les villes d'Art et d'Histoire qui se trouvent à plus de 20 km et sont déjà en prise avec un contexte éolien proche.
- Axes d'intérêt paysager de l'Atlas des Paysages de la Somme : sur les plusieurs axes identifiés dans l'atlas, des vues sur le projet s'opèrent. Toutefois, elles sont systématiquement cumulées avec le parc du Mont de Trême.

13. Monuments Historiques / patrimoine local non protégé / sites de mémoire proches :

- L'édifice le plus impacté est l'église de Guerbigny qui se trouve à moins d'1 km au sud du projet. Il n'y a pas d'impacts depuis les abords de l'édifice (coteau arboré en interface avec le projet) mais il émerge des frondes boisées depuis les hauts de versant de la vallée de l'Avre. Depuis ces secteurs, l'édifice étant déjà impacté par le parc du Mont de Trême, l'impact du projet du Champ Personnette est considéré modéré du fait qu'il participe à renforcer la présence éolienne en arrière-plan de l'édifice émergeant de la vallée de l'Avre. A noter qu'un surplomb est constaté sur l'édifice et la vallée, mais que ce surplomb préexiste avec le parc du Mont de Trême et que cette perception s'opère depuis un axe de desserte local.

- Dans le périmètre rapproché du projet (5 km), 5 autres édifices sont recensés. Les impacts du projet sont nuls pour le château de Davenescourt et l'église de Becquigny et sont considérés comme faible pour les églises de Davesnescourt, Hangest-en-Santerre et Beaufort-en-Santerre.



- De manière plus éloignée, les impacts supplémentaires générés par le projet du Champ Personnette ont été évalués de faibles à nuls du fait de la distance (limitant la prégnance) et du contexte éolien préexistant autour du projet et des édifices.

- Pour le patrimoine local non protégé, l'élément le plus impacté est la chapelle de Saulchoy-sur-Davenescourt qui se trouve à proximité des éoliennes. L'impact est considéré modéré au regard du contexte éolien pré-existant et du fait que le projet s'inscrive au premier plan. En ce qui concerne la croix au nord de Guerbigny, elle est en partie protégée par des arbres et déjà en prise avec le parc du Mont de Trême (il n'y a pas eu de photomontages réalisés mais au regard de sa proximité et de sa position l'impact est considéré modéré). En ce qui concerne le château de Warsy, aucun impact n'est recensé du fait de sa position en fond de vallée et au coeur d'un écrin arboré.

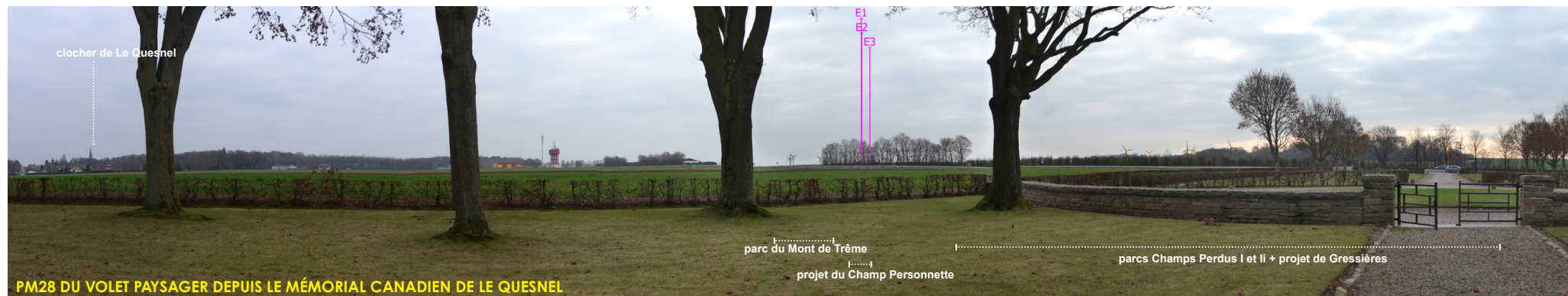
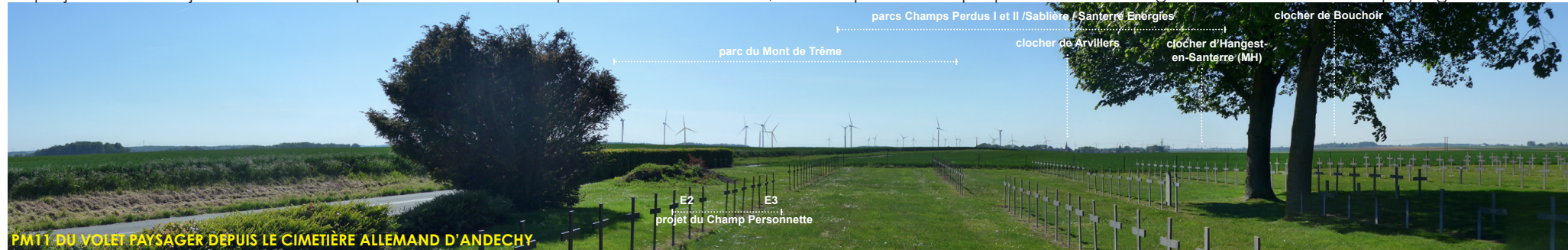
- En ce qui concerne les cimetières militaires, les 3 sites les plus impactés par le projet sont le cimetière de Bouchoir au nord, le cimetière d'Andechy à l'est et le mémorial canadien de Le Quesnel au nord-ouest. Toutefois, chacun de ces sites est déjà en prise avec un contexte éolien (à minima le parc du Mont de Trême). Le projet se trouvant en arrière-plan du parc du Mont de Trême par rapport à ces sites, son impact est jugé modéré pour le site d'Andechy et faible pour les autres.



14. Habitat-Cadre de vie et phénomènes d'encerclement et de densification / Impacts cumulés avec le parc du Mont de Trême

Les études d'encerclement théoriques (camemberts) montrent que les lieux de vie autour du projet montrent déjà des risques de saturation avant la prise en compte du projet et notamment pour les bourgs se trouvant sur le même plateau que le projet. En partie impact, des analyses par photomontages à 360° ont été ajoutés dans le cadre de complétude afin d'analyser les risques de manières plus objectives et de définir le niveau de participation du projet à ces risques. Cette analyse a montré que la prise en compte des filtres bâtis et boisés permet d'amoindrir ces risques. Cette atténuation n'est toutefois pas suffisante pour sortir des seuils d'alerte défini par les Hauts de France. En revanche, ces vues à 360° montrent que la participation du projet à ces risques est faible à négligeable.

Le projet s'inscrit majoritairement en impact cumulés avec le parc du Mont de Trême, mais on peut noter que ponctuellement il génère une avancée du paysage éolien. C'est



le cas sur les communes au sud-ouest du périmètre immédiat comme Saulchoy-sur-Davenescourt et Warsy. Pour ces communes, les franges périphériques montrent des impacts modérés au regard des impacts pré-existants du Mont de Trême. Par contre, les centre-bourgs se montrent très peu voire non impactés par le projet. Les pôles urbains de Roye et Montdidier montrent des perceptions et des interactions avec le patrimoine émergeant des silhouettes urbaines. Toutefois, elles sont évaluées de niveau faible compte tenu du contexte éolien présent et des impacts préexistants du parc du Mont de Trême.

La plupart des axes majeurs de traversée et de découverte du territoire convergent vers Roye, Amiens et Montdidier qui forment un triangle autour du projet. Les axes les plus proches, D934, D930 et la D935 offriront de larges perceptions sur le projet et le contexte éolien dans lequel il s'inscrit. Les grands axes comme l'A1 et l'A29 montrent un impact faible à nul du projet qui s'inscrit systématiquement en arrière-plan d'un contexte éolien pré-existant et dense. La présence de talus plus ou moins végétalisés permet d'éviter la perception du projet par intermittence. Pour l'ensemble de ces axes, les impacts sont qualifiés de faible à nul.

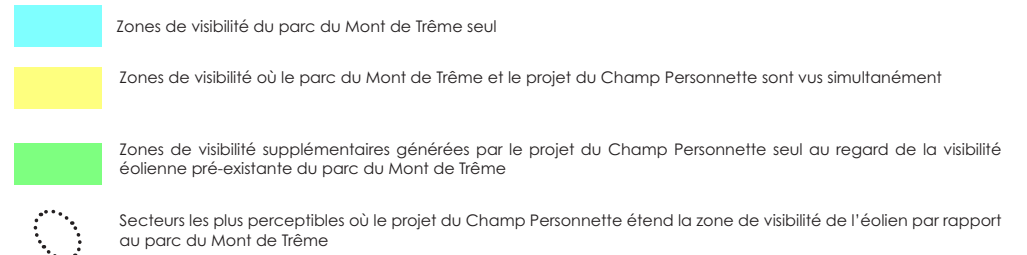
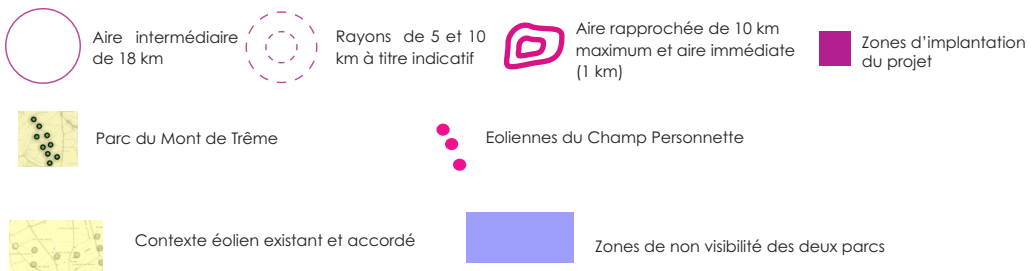
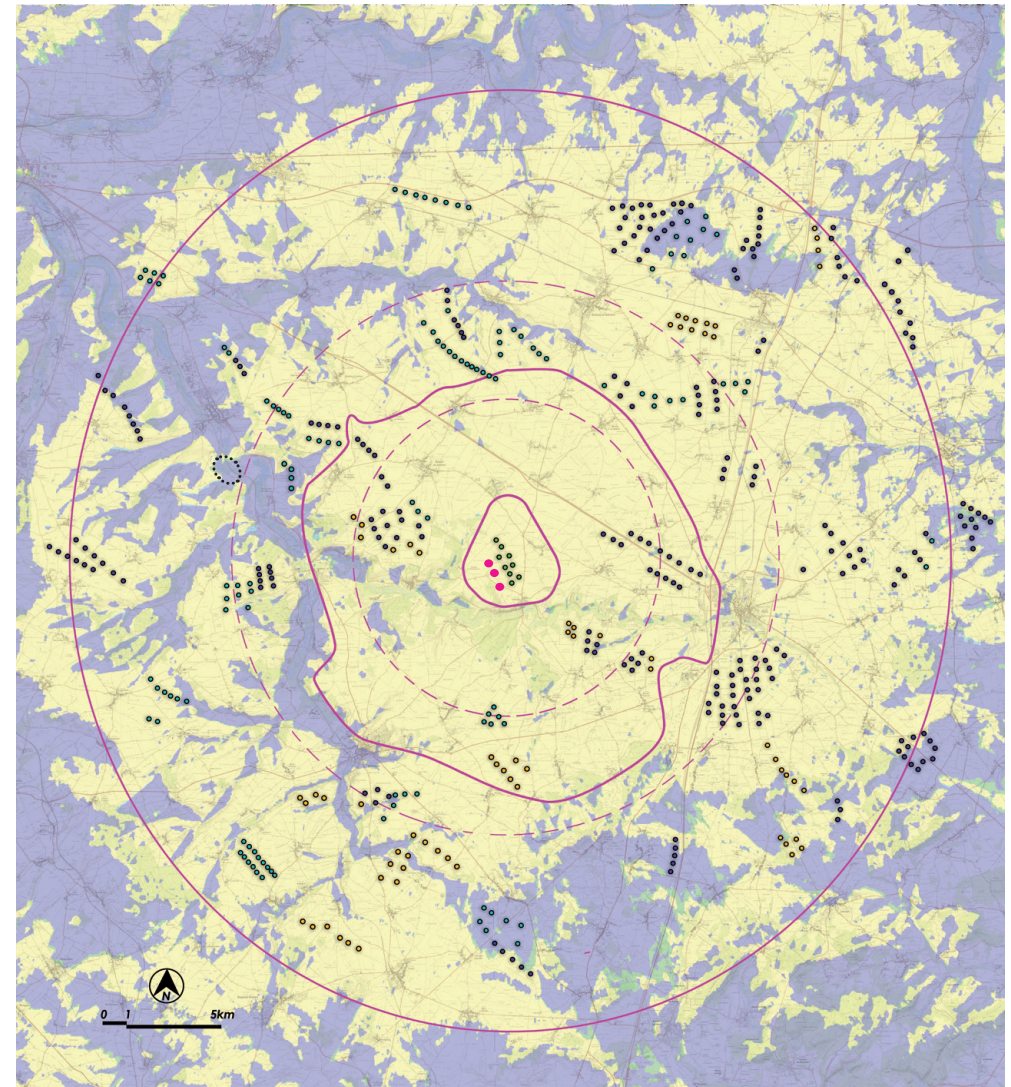


Les photomontages réalisés et les éléments de synthèse ci-avant montrent que le projet est largement visible mais que cette visibilité est systématiquement associée au parc du Mont de Trême. De plus, le projet du Champ Personnette est de petite envergure (3 machines) par rapport au contexte éolien existant dans le périmètre d'étude. L'analyse des ZIV a fait ressortir que le projet ne montre pas de zones de visibilité supplémentaires significatives par rapport à la visibilité actuelle du Mont de Trême.

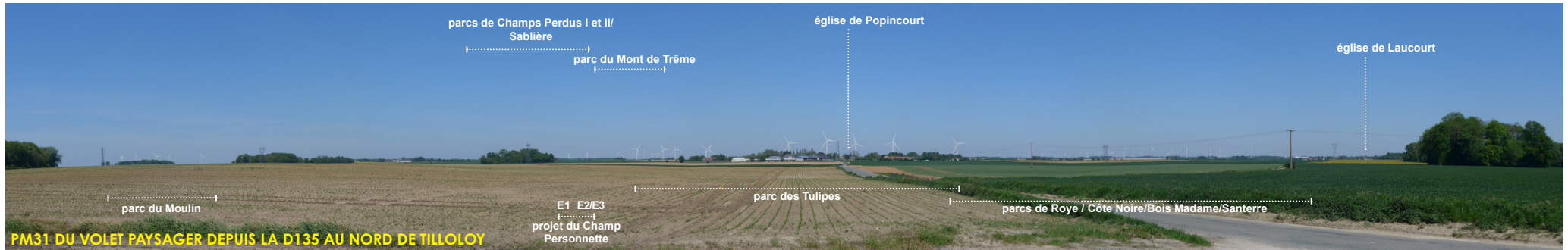
Étant donné la nature ouverte des paysages de plateaux du Santerre, quelques photomontages pris depuis la moitié nord du périmètre d'étude présentent des phénomènes de densification en cours ou avérés par une omniprésence d'éoliennes sur l'ensemble du point de vue et sur différents plans de perception. Malgré la densité éolienne présente dans un rayon de 20 km, ces phénomènes de densification sont ponctuels du fait de nombreux filtres successifs générés par la présence régulière de bourgs au sein des plateaux et de cordons arborés le long des vallées. De plus, dans le périmètre rapproché du projet, les interdistances entre les polarités éoliennes sont de 2.5 km à 4.5 km, ce qui maintient des respirations paysagères lisibles au travers des photomontages. Le niveau de participation du projet à ces phénomènes est très variable (moyen à nul) selon le niveau de perception (total ou partiel) et la distance au point de vue.

Cette synthèse montre un contexte éolien dense dans le périmètre rapproché comme éloigné du projet, mais qui ne se voit que très légèrement renforcé par l'arrivée de ce dernier (projet de petite envergure). Cette densité montre que les deux composantes humaines et patrimoniales sont déjà impactées par l'éolien de manière large et que l'impact supplémentaire du projet se joue principalement à un niveau local. En effet, ce constat apparaît principalement sur les communes en prise directe avec le projet et de manière plus notable pour le hameau de Saulchoy-sur-Davenescourt où le projet apparaît en avant-plan du parc du Mont de Trême et depuis le secteur nord de Warsy.

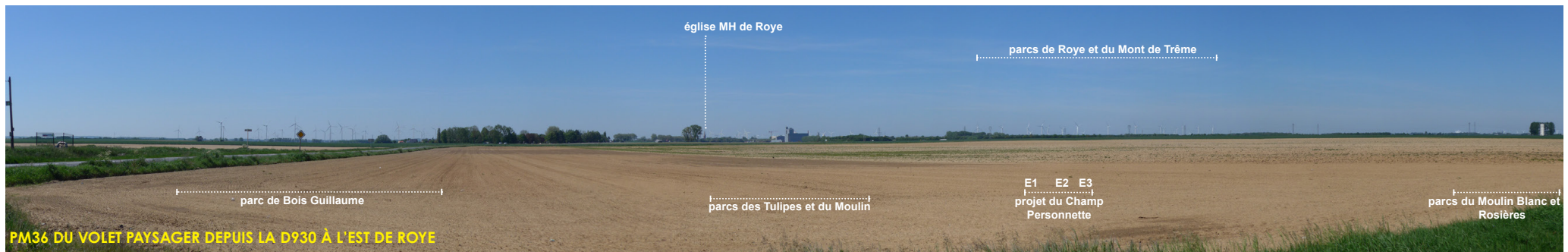
Carte de visibilité du projet ou Zone d'influence visuelle (ZIV)



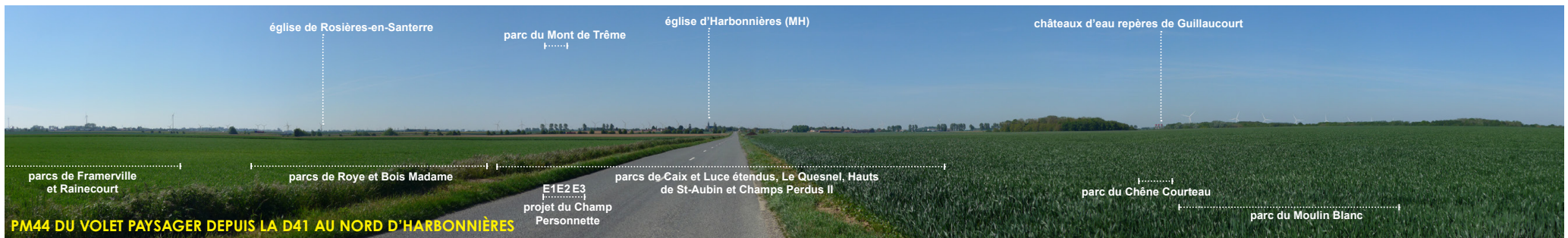
Photomontages illustrant les phénomènes ponctuels de densification



PM31 DU VOLET PAYSAGER DEPUIS LA D135 AU NORD DE TILLOLOY



PM36 DU VOLET PAYSAGER DEPUIS LA D930 À L'EST DE ROYE



PM44 DU VOLET PAYSAGER DEPUIS LA D41 AU NORD D'HARBONNIÈRES

IV - INTÉGRATIONS PAYSAGÈRES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS PAYSAGERS

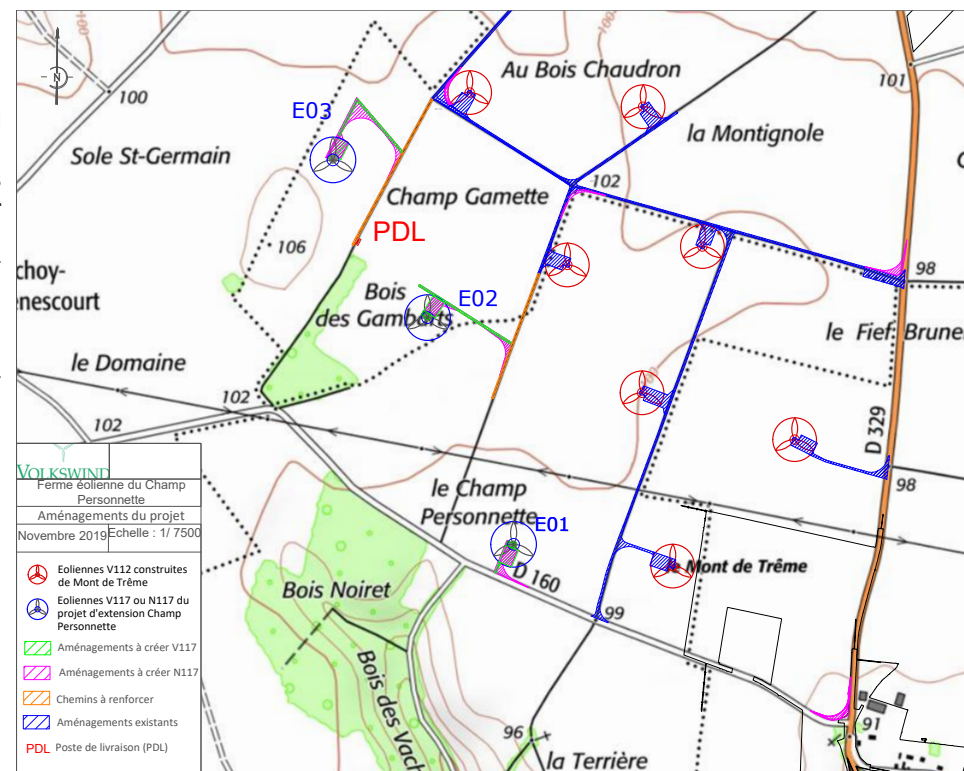
15. Intégrations paysagères des éléments techniques :

L'impact d'un parc éolien s'analyse aussi au regard des travaux nécessaires leur construction comme les chemins d'accès aux éoliennes et les plateformes de montages ainsi qu'au regard d'autres bâtiments techniques comme les postes de livraisons.

En ce qui concerne le projet du Champ Personnette : un poste de livraison est prévu entre les éoliennes 2 et 3 au nord du Bois des Gambarts. Il sera positionné le long d'un chemin existant qui se verra renforcer dans le cadre du montage des éoliennes.

Les abords du poste ne présentent pas de structure végétale. Compte tenu de son éloignement des voies passantes, il n'est pas jugé nécessaire de prévoir des plantations. Par conséquent, il est préconisé de lui attribuer une couleur adaptée à la palette colorimétrique du secteur afin de limiter sa présence visuelle.

En ce qui concerne les chemins d'accès : Le maillage de chemins d'exploitation existants et la configuration du parc permettent de minimiser la création de nouveaux accès.



Exemple de poste de livraison présentant une couleur adaptée au contexte paysager et agricole

16. Mesures d'accompagnements paysagers :

Au regard de vues prégnantes identifiées dans les photomontages sur les communes Saulchoy-sur-Davenescourt, Petit-Erches, Andechy et Arvillers, il a été proposé la mise en place d'un fond de plantation à destination des riverains qui souhaiteraient atténuer les vues sur le projet.

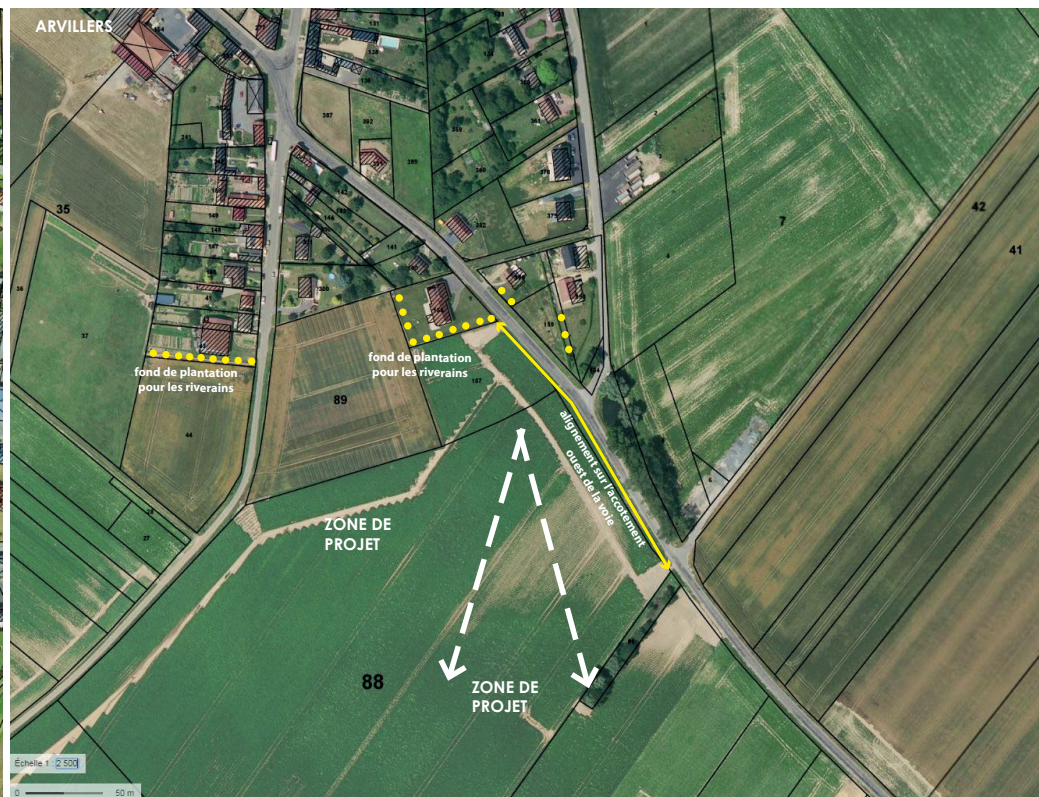
Le paysage autour du projet de la Ferme Eolienne du Champ Personnette est à dominante agricole. Les habitations alentours possèdent, pour la plupart, des jardins plantés et des haies qui permettent de créer un masque végétal permettant d'atténuer l'impact visuel entre les maisons et les éoliennes. C'est pour renforcer ce masque végétal que la Société Ferme Eolienne du Champ Personnette propose une mesure d'accompagnement sous la forme d'un fond de plantation pour un montant de 15 000 € TTC. Il permettra la plantation de haies et/ou d'arbres pour les riverains se trouvant dans les zones d'effet du projet et qui souhaiteraient conforter leurs fonds de jardin ou leurs limites de parcelle tournées vers le projet par la plantation de végétation qui atténueraient les vues directes.

Les cartes ci-après identifient les fonds de jardins et limites de parcelle les plus pertinents pour être éligibles au fond de plantation à l'appui des photomontages pris depuis les communes en prise directe avec le projet.

● ● ● ● Fonds de jardin ou limites de parcelle tournés vers le projet et prioritairement éligibles au fond de plantation



●●●● Fonds de jardin ou limites de parcelle tournés vers le projet et prioritairement éligibles au fond de plantation



Une palette d'arbres et arbustes (non exhaustive) respectant les essences régionales est proposée dans le volet paysager.

Exemple de palette d'arbres proposée



Hêtre commun



Erable Sycomore



Peuplier tremble



Merisier



Peuplier blanc de Hollande



Charme commun



Chêne pubescent

V - BILAN DES PRINCIPES ERC AU STADE DE L'ÉTAT INITIAL ET DES STRATÉGIES D'IMPLANTATIONS

ETAPE 1 DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PROJET			
	Recommandations formulées à l'issue de l'état initial	Variante 1 à 7 éoliennes d'un gabarit moyen de 165 m en bout de pale	Variante 2 à 5 éoliennes d'un gabarit moyen de 165 m en bout de pale
SRE de 2012 / Entités paysagères / sites et paysages majeurs	Proposer un projet en cohérence avec le parc du Mont de Trême pour éviter les risques de mitage	SATISFAISANT (le projet s'inscrit dans la continuité directe du parc du Mont de Trême)	NON SATISFAISANT (certains points de vue montrent que les 2 éoliennes au sud-est sont parfois isolées du groupe ce qui affaiblit la lisibilité du pôle éolien)
	S'écarter des paysages d'intérêts les plus en prise avec le projet comme ceux autour de la D934 qui sont ouverts et offrent de larges perspectives visuelles	NON SATISFAISANT (la présence des éoliennes du projet au nord du parc du Mont de Trême génère une avancée de l'éolien sur ce paysage)	NON SATISFAISANT (la présence des éoliennes du projet au nord du parc du Mont de Trême génère une avancée de l'éolien sur ce paysage)
Expertise de terrain : contexte éolien et encerclement avant-projet, MH, cadre de vie, tourisme	Pour Erches et Petit Erches, limiter l'emprise du projet à des angles déjà occupés par l'éolien pour éviter des impacts supplémentaires du projet au regard des phénomènes d'encerclement. Limiter les risques de surplombs sur l'habitat pour Erches et Petit Erches.	NON SATISFAISANT (les éoliennes E4 et E5 génèrent un nouvel angle occupé et s'inscrivent dans la plus grande respiration visuelle de Erches et les éoliennes E6 et E7 génèrent des surplombs sur Erches)	NON SATISFAISANT (les éoliennes E4 et E5 génèrent un nouvel angle occupé et s'inscrivent dans la plus grande respiration visuelle de Erches)
	Prêter attention aux covisibilités avec l'église de Guerbigny et depuis le cimetière allemand d'Andechy	SATISFAISANT (compte tenu des impacts pré-existants du parc du Mont de Trême, le projet vient densifier le paysage éolien mais ne génère pas de nouveaux impacts)	SATISFAISANT (compte tenu des impacts pré-existants du parc du Mont de Trême, le projet vient densifier le paysage éolien mais ne génère de nouveaux impacts)
Note sur 4 (nombre de critères de jugement relatif au « Milieu Paysager, patrimonial & touristique »)		2/4	1/4
L'analyse ci-dessus montre qu'aucune des deux variantes proposées n'apportent pas une pleine satisfaction (entre 25% et 50% des critères respectés). Afin de proposer un projet plus en adéquation avec les enjeux paysagers locaux, une mesure d'évitement a été appliquée avec la suppression de la zone nord-est de la ZIP. Un projet de 3 éoliennes, s'appuyant sur les deux premières variantes, a donc été retenu avec une ligne sur la zone sud-ouest de la ZIP			
ETAPE 2 DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PROJET			
Projet à 3 éoliennes sur la zone sud de la ZIP	Proposer un projet en cohérence avec le parc du Mont de Trême pour éviter les risques de mitage	SATISFAISANT (le projet s'inscrit dans la continuité directe du parc du Mont de Trême)	
	S'écarter des paysages d'intérêts les plus en prise avec le projet comme ceux autour de la D934 qui sont ouverts et offrent de larges perspectives visuelles	SATISFAISANT (l'évitement de la zone nord-est évite les risques de mitage et inscrit le projet en arrière-plan du parc du Mont de Trême)	
	Pour Erches et Petit Erches, limiter l'emprise du projet à des angles déjà occupés par l'éolien pour éviter des impacts supplémentaires du projet au regard des phénomènes d'encerclement. Limiter les risques de surplombs sur l'habitat pour Erches et Petit Erches.	SATISFAISANT (l'évitement de la zone nord-est évite les risques de surplombs pour Erches et permet de maintenir le projet dans l'angle déjà occupé du parc du Mont de Trême)	
La nouvelle analyse après application de la mesure d'évitement permet d'atteindre tous les points de satisfaction passant de 1/4 et 2/4 à 4/4 avec le projet retenu à 3 éoliennes sur la zone sud de la ZIP.			

VI - BILAN DES IMPACTS AU REGARD DU PROJET DÉFINITIF

Les abréviations suivantes sont utilisées :

/ : aucune mesure envisagée E : mesure d'évitement R : mesure de réduction C : mesure de compensation A : mesure d'accompagnement

Thématiques considérées	Rappel des enjeux -Etat initial	Nature de l'impact potentiel du projet	Impact brut avant-mesure	Séquençage ERC					Autres mesures	Impacts résiduels (E,R,C,A)	
				Evitement	Impact résiduel (E)	Réduction	Impact résiduel (R)	Compensation			Impact résiduel (C)
Sites protégés et paysages remarquables ou d'intérêt	- paysages d'intérêt autour de la D934 (voie romaine) - axes routiers de l'Atlas des Paysages - vallée de l'Avre - vallées de la Luce et de l'Ingon - canal du Nord - Belvédère de Villers-Bretonneux	Atteinte à la valeur universelle de ces biens	Négligeable à modéré au regard du contexte éolien existant et de la couverture arborée des vallées	E1 : L'évitement de la partie nord de la ZIP permet de limiter les impacts supplémentaires sur les paysages les plus proches de la D934 déjà en prise avec les parcs du Roye et du Mont de Trême.	Faible à négligeable	/	/	/	/	/	Faible à négligeable
Axes	Infrastructures en prise visuelle directe avec le projet (A1, D930, D1017, A29, D935, D934)	Effet de barrière Visuelle et de saturation au regard du contexte éolien pré-existant	Faible à nul au regard du contexte éolien existant	E1 : L'évitement de la partie nord de la ZIP permet de limiter les impacts supplémentaires pour la D934 qui est l'axe le plus proche	Faible à nul	/	/	/	/	/	Faible
Lieux de vie	Arvillers, Erches/Petit Erches, Andechy, Hangest(en-Santerre, Villers-lès-Roye, St-Aurin et Echelle St-Aurin et Saulchoy-sur-Davenescourt	Effet de cumul éolien, phénomènes d'encercllement, effets de surplomb	Fort à modéré	E1 : L'évitement de la partie nord de la ZIP permet de limiter les impacts supplémentaires pour ces lieux de vie qui sont déjà en prise directe avec le parc du Mont de Trême	Modéré à faible		Faible	/	/	- Mise en place d'un fond de plantation pour ces communes - intégration du poste de livraison (à l'écart des vois passantes et dans une teinte locale)	Faible
Patrimoine protégé (MH)	Eglises de Guerbigny et Becquigny	Visibilité, covisibilité directe, surplomb	Modéré à faible	pas de mesure envisagée au regard des impacts pré-existants générés par le parc du Mont de Trême	/	/	/	/	/	/	Modéré à faible
Patrimoine non protégé	- Cimetières militaires de Bouchoir, Andechy et Le Quesnel - Chapelle de Saulchoy et une croix au nord de Guerbigny	Visibilité, covisibilité directe, surplomb	Modéré à faible	E1 : L'évitement de la partie nord de la ZIP permet de limiter les impacts supplémentaires pour ces éléments qui sont déjà en prise avec le parc du Mont de Trême	Faible	/	/	/	/	/	Faible
Tourisme	séquences en plateaux et hauts de versants du GR123	Effet de barrière ou cumul éolien	Faible		Faible	/	/	/	/	/	Faible

Intensité de l'impact : ■ Très fort ■ Fort ■ Modéré ■ Faible ■ Nul ou négligeable ■ Positif